



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 22 septembre 2022

Réunion organisée par voie électronique

(Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des groupes pour la Saison 2022/2023

VETERANS D3B : retrait de l'équipe de POMPONNE.

Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de ST THIBAULT accède à cette poule.

2/ Ententes

COLLEGIEN/CROISSY

Club support : COLLEGIEN.

Équipes en entente : +45 ans 21.

[Entente validée.](#)

CHEVRY/SERVON

Club support : CHEVRY.

Équipes en entente : U14 D4.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = CHEVRY.

[Entente validée.](#)

CHEVRY/PRESLES

Club support : CHEVRY.

Équipes en entente : VETERANS D2.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = CHEVRY.

[Entente validée.](#)

ROISSY/LESIGNY

Club support : ROISSY.

Équipes en entente : U14 D3B, U16 D2B et U18 D2B.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = ROISSY.

[Entente validée.](#)

ROISSY/LESIGNY

Club support : ROISSY.

Équipes en entente : U10 3, U11 2 et 3, U12 2.

[Entente validée en U10 et U11 mais refusée en U12, pas d'entente possible en Critérium Excellence.](#)

MITRY/GOELLYCOMPANS

Club support : MITRY.

Équipes en entente : U7, U9, U10 1 et 2, U11 1 et 2, U12 1, 2 et 3.

[Entente validée :](#)

en U7,
en U9 mais refusée pour les équipes du Critérium Excellence,
en U10 équipe 2 mais refusée pour l'équipe 1 du Critérium Excellence,
en U11 équipe 2 mais refusée pour l'équipe 1 du Critérium Excellence,
en U12 équipes 2 et 3 mais refusée pour l'équipe 1 du Critérium Excellence,

OLYMPIQUE LOING/PORTUGAIS DE FONTAINEBLEAU

Club support : OLYMPIQUE LOING.

Équipes en entente : VETERANS D3C.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = OLYMPIQUE LOING.

Entente validée.

3/ Règlements Foot Animation - Critériums et Challenges

Suite aux évolutions de l'Offre de Pratique entérinées en fin de saison dernière et à la validation des règlements effectuée lors de la réunion du 26/08/2022, le Comité Directeur apporte les compléments suivants :

- précision de la date du 30/11 pour le retour de la liste des joueurs à fournir pour les équipes du Critérium Excellence (Sur les textes « Critérium Excellence et Challenges »),
- les équipes du Critérium U13 à 11 intègrent le Challenge U13 en Huitièmes de Finales,
- mise à jour de l'Article 5 (Finale Départementale) et de l'Article 6 (Qualification et Participation) des règlements « Jour de Coupe » = intégration de la notion « retour de la liste des joueurs » et rappel du nombre de mutés maximum autorisé.

4/ Courrier Club

US TRILPORT : demande à intégrer le Critérium U13 à 11 et le Critérium Excellence.

Conformément aux dispositions réglementaires prévues :

- intégration au Critérium U13 à 11 validée,
- intégration au Critérium Excellence U9 - U10 - U11 validée.

Le Président de Séance,

Philippe COLLLOT.

Le Secrétaire de Séance,

Christiane CAU.